

Mairie – horaires d'été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés du **lundi 10 juillet au samedi 26 août inclus**. Pendant cette période, la **mairie sera fermée les samedis** et ouverte le :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h45 à 11h45, de 13h30 à 16h30
- mercredi : de 9h45 à 11h45

En raison des fêtes locales, la mairie sera fermée **le lundi 17 juillet**.

La mairie sera ouverte le samedi 2 septembre de 9h45 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires. Les horaires d'ouverture habituels reprendront à partir du lundi 28 août de 9h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h45 à 11h45 et le samedi (semaines impaires) de 9h45 à 11h45.

La **vente des tickets de cantine** reprendra le mardi 29 août pour la rentrée de septembre de 16h15 à 17h.

Médiathèque – horaires d'été

Durant les vacances scolaires, la médiathèque sera fermée. Le dernier jour d'ouverture est programmé le 10 juillet. La réouverture aura lieu le 4 septembre. Toute l'équipe d'animation de la médiathèque vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances !

Permanences de l'assistante sociale – horaires d'été

Il n'y aura pas de permanence de l'assistante sociale en juillet. En cas de besoin, téléphoner au : 03.59.73.32.00.

Mutuelle

Certains d'entre vous ne disposent pas de complémentaire santé, ont une couverture insatisfaisante ou la paient très cher. Pour y remédier, la Mairie d'Estrées avec 10 autres communes du secteur vous proposent un contrat collectif et commun à adhésion individuelle. Si vous êtes intéressés par la démarche et si ce n'est pas encore fait, vous êtes invités à retourner en Mairie le questionnaire qui vous a été transmis il y a une 15^{aine} de jours. Cette démarche est sans engagement et nous espérons qu'elle puisse rendre service à certains d'entre vous en proposant une meilleure couverture santé à un tarif préférentiel.

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 juillet 2017**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Juillet 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
						Dès 12h30 : Villageois en Fête au stade avec BVE
3	4	5	6	7	8	9
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres		Dernier jour d'école : Pas de garderie le soir	9h45 à 11h45 : Mairie ouverte	
10	11	12	13	14	15	16
Début du centre de loisirs 16h-19h : Médiathèque		Ramassage des encombrants 	Balayage des fils d'eau	Férial 10h30 – Mairie : Médailles du travail 11h – Mairie : Cérémonie du 14 juillet 14h à 17h – Stade : Jeux	Fêtes du Mont Carmel 18h30 : Messe au calvaire ou à l'église en cas de pluie	De 8h à 12h : Brocante A partir de 16 h : défilé 23 h – Stade : Feu d'artifice
17	18	19	20	21	22	23
Fêtes du Mont Carmel Mairie fermée						
24	25	26	27	28	29	30
				Fin du centre de loisirs Salle A Cauchy -18h : Spectacle du centre de loisirs		
31	NOTES :					
	<p><i>Vous vous apprêtez à partir en vacances ? Pensez à prévenir vos voisins pour qu'ils puissent être vigilants et la gendarmerie afin qu'elle organise des rondes et dissuade les éventuels cambrioleurs !</i></p>					

Fête de l'école 2017

La fête de l'école aura lieu cette année le vendredi 30 juin. Les enseignants, l'APE, les membres des TAP et la municipalité se mobilisent ensemble pour fêter la fin de l'année scolaire. Les enfants pourront profiter de jeux de kermesse pour ensuite présenter un spectacle de danses, chants et théâtre à la salle des fêtes. Les enseignants et la municipalité procéderont ensuite à une remise de prix avant de leur souhaiter de bonnes vacances.

Centre aéré

L'accueil de loisirs se déroulera du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la Mairie.

Le vendredi 14 juillet, les animateurs proposeront des jeux de kermesses et des animations avec des structures gonflables de 14h à 17h au stade. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Le spectacle de fin de centre aura lieu le **vendredi 28 Juillet à 18h** à la salle André Cauchy.

Communication concernant le groupe scolaire Thérèse Gras

Certaines municipalités envisagent le retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. Concernant notre commune, nous pensons qu'il serait précipité de remettre en cause le fonctionnement actuel dès le mois de septembre. Ainsi, les horaires de l'école et des TAP seront conservés à la rentrée de septembre, à savoir :

- L'école aura lieu sur 9 demies journées du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h à 15h15
- A partir de 15h15 et jusque 16h30, des activités périscolaires seront proposées par la mairie aux enfants sous réserve d'inscription.

Un service de garderie est ouvert le matin dès 7h30 et jusque 18h30 et le mercredi midi jusque 13h00.

Nous devons réfléchir ensemble quant à l'avenir de l'organisation de la semaine scolaire. Une concertation sera mise en place après la rentrée de septembre entre les familles, la municipalité, le corps enseignant. L'intérêt de l'enfant sera prioritaire dans nos choix.

Nettoyage des fils d'eau

Un balayage mécanique sera réalisé dans les rues du village le **jeudi 13 juillet**. Nous vous demandons donc impérativement, à compter de **8 heures**, de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le nettoyage des fils d'eau correctement.

Séjours d'été avec le SIRA

Le SIRA organise cet été deux séjours à destination des jeunes :

- un séjour découverte pour les 14/17 ans à St Nicolas de la Grave (Tarn) du 17 au 25 juillet,
- un séjour montagne pour les 11/14 ans à Nanchez (Jura) du 7 au 14 août.

Des places sont encore disponibles. Pour tout renseignement, contactez le SIRA au 03 27 89 51 74.

Fête du 14 juillet et diplômes aux médaillés du travail

La cérémonie commémorative de la fête nationale aura lieu le **14 juillet 2017 à 11h** au Monument aux morts. Le rassemblement est prévu à 10h45 devant la mairie. Celle-ci sera précédée à **10h30 de la remise des diplômes aux médaillés du travail**. A l'issue de ces cérémonies, Marcel Vaillant se verra remettre le diplôme et la médaille d'honneur pour ses 10 années de service en tant que porte drapeau de la section des anciens combattants d'Estrées.

Fêtes du Mont Carmel

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu du 14 au 17 juillet prochains. **Un communiqué joint à ce document détaille le programme des festivités.**

Vous trouverez ci-dessous quelques informations relatives à la brocante, organisée par l'« APE », l'association « Bien Vivre à Estrées » et le « Collectif 1026 ».

Cette dernière se déroulera le **dimanche 16 juillet de 8h à 12h** dans les rues de l'Eglise, de la Mairie et de l'Espérance jusqu'au carrefour avec la rue du Chalet.

Les mesures de sécurité à mettre en place nous obligent à restreindre les emplacements :

- La rue Octave Hérin sera supprimée,
- Les emplacements de la rue de la Mairie et de la rue de l'Espérance ne se situeront que d'un seul côté de la route.

Le tarif est de 5 € les 5 mètres.

Les réservations d'emplacements se dérouleront à la médiathèque de la façon suivante :

- Réservations riverains le samedi 1^{er} juillet de 9h00 à 11h00,
- Réservations Estrésiens le mercredi 5 juillet de 18h30 à 20h00,
- Réservations ouvertes à tous le samedi 8 juillet de 9h00 à 11h00.

RAPPEL : Se munir d'une pièce d'identité pour les particuliers et de l'inscription au registre du commerce pour les commerçants.

Assemblée générale extraordinaire de l'APE

Les membres du bureau de l'APE organisent une assemblée générale extraordinaire le vendredi 07 juillet à 18h00 à la mairie. L'objectif de cette assemblée est de modifier les statuts de l'association afin d'accueillir des membres honoraires. Les membres honoraires sont des personnes bénévoles qui souhaitent s'investir dans l'association sans pour autant avoir d'enfants scolarisés dans l'école du village. Donc si vous souhaitez intégrer l'association n'hésitez pas à venir participer à cette assemblée ou de contacter Frédéric MARCO au 06 99 15 01 21. Nous avons toujours besoin de bénévoles pour proposer toujours plus d'activités aux enfants et animer le village.

Formation BAFA

Une formation de base BAFA est organisée par la Ligue de l'enseignement sur la commune de Féchain en juillet prochain. Si des jeunes de 17 ans sont susceptibles d'être intéressés, qu'ils n'hésitent pas à contacter le SIRA pour tout complément d'information :

Eric BAILLY

Directeur du Centre socioculturel intercommunal "L'Ostrevent & la Sensée"

Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux

34 rue du Bias - 59151 ARLEUX

Tél : 03.27.89.99.38 / 06.83.13.52.87

e-mail : sira.centresocioculturel@orange.fr

site web : <http://www.sira59.fr>

Devenez animateur avec la Ligue de l'Enseignement

FÉDÉRATION NORD
la ligue de l'enseignement
en amont par l'aval des écluses

Formation Générale BAFA à FÉCHAIN
Du 1^{er} au 08 juillet 2017

Tarifs publics
Externat : 360 €
Demi-pension : 395 €

Venez visiter notre site dédié
www.bafaligue.org
Toutes nos formations en ligne
Inscriptions et paiement en ligne possible
Disponibilités et nouveautés
Module de recherche à plusieurs entrées

Votre contact :
bafa@ligues59.org
03 20 14 55 12

Un garage mécanique solidaire à Masny

Pour faciliter la mobilité des personnes bénéficiant de faibles revenus et des minimas sociaux, l'objectif de ce garage solidaire est de proposer des services de réparation et d'entretien de véhicules ainsi que la location de scooters. N'hésitez pas à prendre contact.



Coordonnées et contact

Ecaillon Solidarité Insertion - 4 Rue de Monhecourt - 59176 MASNy

Téléphone : 03.27.90.72.64

Portable : 06.80.95.09.97

Site Internet : <http://ecaillonsolidariteinsertion.fr>

Fax : 03.27.92.96.27 Email : ES.I@orange.fr

Accès : Ligne A arrêt Masny Commerces



Risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule

L'été est le moment de l'année, où chacun profite des activités et des loisirs extérieurs. C'est aussi la période où les risques liés au soleil et à la chaleur sont les plus élevés.

Afin de passer un été en toute sécurité, l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé met à votre disposition des supports de communication « Canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes » qui présentent les moyens de se protéger en cas de hausse importante des températures. Outre les conseils de prévention, le lecteur y trouvera les numéros et sites utiles afin d'obtenir davantage d'informations. Ce document ainsi que d'autres brochures, identiques aux années précédentes sont disponibles sur le site : <http://inpes.santepublique.fr/canicule/outils.asp> et en mairie.

Baignade dans les Canaux – Communiqué VNF

En cette période de fortes chaleurs, Voies navigables de France (VNF) tient à rappeler que la baignade est strictement interdite dans tous les canaux gérés par VNF, pour des raisons de sécurité et de salubrité. Pour les rivières, VNF recommande aux usagers de se rapprocher des communes pour connaître les zones et plans d'eau autorisés à la baignade, et rappelle que la baignade y est totalement interdite à proximité des écluses et des barrages.

Les dangers et risques de noyade sont réels et souvent méconnus, notamment en raison de la navigation fluviale, des courants et de la manœuvre des ouvrages (barrages, écluses, etc.) pouvant générer des mouvements d'eau importants et créer des courants très forts.

La baignade dans des lieux interdits peut donner lieu à contraventions.

DES RISQUES BIEN RÉELS MAIS MÉCONNUS

Chaque année, en période estivale, cette interdiction n'est malheureusement pas respectée, le plus souvent par méconnaissance des textes et des dangers encourus.

Les risques de noyade sont pourtant bien réels, notamment en raison d'une mauvaise visibilité sous l'eau (limitée à quelques centimètres), qui rend le sauvetage d'un baigneur en immersion, difficile voire impossible. De même, le nageur pourra faire face à un courant important et avoir des difficultés à remonter sur la berge.

Le risque d'hydrocution est également élevé à cause des variations importantes de température liées aux courants et aux changements de débit.

Un risque de contamination par des bactéries ou maladies telles que la leptospirose (maladie véhiculée par les urines des rongeurs et pouvant être mortelle) reste toujours possible.

Autre danger : les sauts depuis les ponts exposent les nageurs aux risques de chutes mortelles sur des blocs de béton, de pieux métalliques, de roches..., la profondeur des canaux et rivières restant limitée.

VNF rappelle également qu'il est strictement interdit de se baigner en amont et aval des écluses et des barrages en raison des manœuvres effectuées sur ces ouvrages.

Enfin, les voies d'eau étant d'abord dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance y est élevé.

LA BAIGNADE EN RIVIÈRES AUTORISÉE AU CAS PAR CAS

Les rivières et certains plans d'eau peuvent être autorisés à la baignade ; VNF recommande aux usagers de se rapprocher des communes pour les identifier.

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE POLICE DES BAIGNADES

L'interdiction de baignade dans les canaux gérés par VNF est fixée par arrêté préfectoral dans les Règlements Particuliers de Police de la navigation (consultables sur le site des préfetures et sur le site VNF dans la rubrique capitainerie).

La police des baignades et des activités nautiques relève de la compétence des maires (Article 2213-23 du code général des collectivités territoriales).